RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bretagne

ZONE DE DISTRIBUTION : CEBR_ROPHEMEL/VILLEJEAN_RENNES

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées
- C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation
- D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 211 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 319 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : RETENUE DE LA CHEZE, RETENUE DE ROPHEMEL. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 104034 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SPL EBR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « CEBR »

Quelques conseils

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR
Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr

Édité le 04/04/2023

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **210**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **209**
Valeur moyenne : **11 mg/L**
Valeur maxi : **31 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **24**
Nombre de mesures : **4940**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,10 microgramme/L (esa metolachlore)**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **209**
Valeur moyenne : **19 °f**
Valeur maxi : **25 °f**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL — Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (Trihalométhanes) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : **63**
Valeur moyenne : **1,1 mg(C)/L**
Valeur maxi : **1,6 mg(C)/L**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS BRETAGNE - ARS DD 35 - 3, place du Général Giraud
CS 54257 35042 RENNES CEDEX Courriel : ars-dd35-aep@ars.sante.fr